

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANA2A0LT - Anglais Licence : A2 Travail par projets 1						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Marie GARNIER et Sophie MARUEJOULS-KOCH						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Production écrite	écrit	X		1h	1
2	Dossier à rendre et production à enregistrer Dépôt obligatoire sur IRISEXAM	oral		X	5 min.	2

SESSION 2				
Contrôle continu uniquement				
Épreuve(s)			Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court		
1	Dossier à rendre et production à enregistrer Dépôt obligatoire sur IRISEXAM	écrit S2	5 min.	N/A

UE : ANA2B0LT - Anglais Licence : A2 Travail par projets 2						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Céline Magot et Jean-François Tuffier						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Interprétation orale	oral	x		3 à 5 min.	1
2	Devoir écrit	écrit	x		1 heure	2

SESSION 2				
Contrôle continu uniquement				
Épreuve(s)			Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court		
1	Devoir écrit	écrit S2	1h30	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 1

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANB1A0LT - Anglais Licence : B1 Compétences écrites						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Céline Magot						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)						
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court	pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
1	Un devoir de compréhension et d'expression écrites	écrit	x		1h30	N/A

SESSION 2						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)						
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court	Durée	Coeff.		
1	Un devoir de compréhension et d'expression écrites	écrit S2	1h30	N/A		

UE : ANB1B0LT - Anglais Licence : B1 Compétences orales						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Claire Cazajous-Augé & Marie Bouchet						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)						
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court	pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
1	Epreuve de compréhension orale: transcription	CO	X		1h	1
2	Epreuve de prononciation et expression orale	EO	X		20 min	1

SESSION 2						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)						
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court	Durée	Coeff.		
1	Epreuve de transcription, prononciation et expression orale Inscription via Examweb obligatoire	CO+EO	X	N/A		

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 2

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANB2A0LT - Anglais Licence : B2 Compétences orales

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Saandia Ali et Cristelle Maury

SESSION 1

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Note de participation	Comp.	X			1
2	Epreuve d'interaction orale et de prononciation	Interac.	X		15 min	4

SESSION 2

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)			Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court		
1	Epreuve d'interaction orale Inscription via Examweb obligatoire	Interac. S2	10 min	N/A

UE : ANB2B0LT - Anglais Licence : B2 Compétences écrites

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Alice Margaritis et Sophie MARUEJOULS-KOCH

SESSION 1

/Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Production écrite	Ecrit 1	X		1h	1
2	Evaluation compréhension et expression écrites	Ecrit 2	X		1h30	1

SESSION 2

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)			Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court		
1	Evaluation compréhension et expression écrites	Ecrit S2	2h	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 3

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANB1ALLT - Anglais littéraire : B1 Semestre impair						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Etienne FEVRIER						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Lecture expressive d'un texte ET Rédaction	CC	x		2h	N/A

SESSION 2					
Contrôle continu uniquement					
Épreuve(s)				Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court			
1	Rédaction	Écrit S2		1h30	N/A

UE : ANB1BLT - Anglais littéraire : B1 Semestre pair						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Aurélie Guillain						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Une épreuve orale ET Une épreuve écrite	CC	x		2H	N/A

SESSION 2					
Contrôle continu uniquement					
Épreuve(s)				Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court			
1	Une épreuve écrite	Écrit S2		1h30	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 4

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANB2ALLT - Anglais littéraire : B2 Semestre impair						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Jean Pierre DARAUX						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Une épreuve de compréhension orale	Comp.	X		1h	1
2	Une épreuve d'expression orale	Exp,	X	X	10mn	1

SESSION 2						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Une épreuve de compréhension orale	Comp. S2			1h	1
2	Une épreuve d'expression orale Inscription via Examweb obligatoire	Exp. S2			10mn	1

UE : ANB2BLLT - Anglais littéraire : B2 Semestre pair						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Philippe Birgy						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Commentaire de texte et d'image	Com1	X		2h	1
2	Commentaire de texte et d'image	Com2	X		2h	1

SESSION 2						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Commentaire de texte et d'image	Com S2			2h	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 5

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANB2APLT - Anglais philosophique : B2 Semestre impair						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Philippe Birgy						
SESSION 1						
Contrôle continu						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Traduction et commentaire	Com		X	2h	1
2	Oral	Oral	X		15mn	1

Contrôle terminal					
Épreuve(s)			pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court			
1	Traduction et commentaire	Com CT	x	2h	N/A

SESSION 2				
Contrôle continu ET terminal				
Épreuve(s)			Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court		
1	Traduction et commentaire	COM S2	2h	1
2	Oral Inscription via Examweb obligatoire	ORAL S2	15mn	1

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 6

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANB2BPLT - Anglais philosophique : B2 Semestre pair						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Philippe Birgy						
SESSION 1						
Contrôle continu						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Traduction et commentaire	Com CC		X	2h	1
2	Oral	Oral CC	X		15mn	1

Contrôle terminal						
Épreuve(s)			pendant la session	Durée	Coeff.	
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Traduction et commentaire	Com CT	X	2h	1	
2	Oral Inscription via Examweb obligatoire	Oral CT	X	15mn	1	

SESSION 2						
Contrôle continu ET terminal						
Épreuve(s)			Durée	Coeff.		
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Traduction et commentaire	Com S2	2h	1		
2	Oral Inscription via Examweb obligatoire	Oral S2	15mn	1		

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 7

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANC1A0LT - Anglais Licence : C1 Compétences orales						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Cristelle Maury						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Un exposé oral	Exposé	X		10min	4
2	Transcriptions de documents audio-visuels	transcription	X		--	1

SESSION 2					
Contrôle continu					
Épreuve(s)			Durée	Coeff.	
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court			
1	Un exposé oral Inscription via Examweb obligatoire	Exposé oral	10 min	1	

UE : ANC1B0LT - Anglais Licence : C1 Compétences écrites						
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Anne-Katell Le Doré-Marcet						
SESSION 1						
Contrôle continu uniquement						
Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	- une épreuve de compréhension et d'expression écrites	CE EE	X		2h	N/A

SESSION 2					
Contrôle continu-uniquement					
Épreuve(s)			Durée	Coeff.	
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court			
1	- une épreuve de compréhension et d'expression écrites	CE EE S2	2h	N/A	

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 8

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANC1ALLT - Anglais littéraire : C1 Semestre impair							
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Laurence TALAIRACH							
SESSION 1							
Contrôle continu							
Épreuve(s)				pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nom du module (& du responsable)	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Littérature (L. Talairach)	Un commentaire de texte	Comm.	X		2h	1
2	Version (L. Blanchemain Faucon)	Une version littéraire	version	X		2h	1

Contrôle terminal					
Épreuve(s)			pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court			
1	Un commentaire de texte OU une version littéraire	CT	x	2h	N/A

SESSION 2					
Contrôle continu ET terminal					
Épreuve(s)			Titre court	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve				
1	Un commentaire de texte OU une version littéraire		S2	2h	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 9

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANC1BLT - Anglais littéraire : C1 Semestre pair							
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Jean-Pierre DARAUX							
SESSION 1							
Contrôle continu							
Épreuve(s)				pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nom du module (& du responsable)	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Texte/Image (L. Talairach)	Un commentaire de texte	Comm.	X		2h	1
2	Version (JP Daraux)	Une version littéraire	version	X		2h	1

Contrôle terminal					
Épreuve(s)			pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court			
1	Un commentaire de texte OU une version littéraire	CT	x	2h	N/A

SESSION 2				
Contrôle continu ET terminal				
Épreuve(s)			Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court		
1	Un commentaire de texte OU une version littéraire	S2	2h	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 10

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANC2ALLT - Anglais littéraire : C2 Semestre impair							
RESPONSABLE(S) DE L'UE : Laurence TALAIRACH							
SESSION 1							
Contrôle continu							
Épreuve(s)				pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nom du module (& du responsable)	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Texte/Image (L. Talairach)	Un commentaire de texte/image	Comm.	X		2h	1
2	Version (L. Blanchemain Faucon)	Une version littéraire	version	X		2h	1

Contrôle terminal					
Épreuve(s)			pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court			
1	Un commentaire de texte/image OU une version littéraire	CT	x	2h	N/A

SESSION 2					
Contrôle continu ET terminal					
Épreuve(s)			Titre court	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve				
1	Un commentaire de texte/image OU une version littéraire		S2	2h	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 11

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANC2BLIT - Anglais littéraire : C2 Semestre pair

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Jean-Pierre Daraux

SESSION 1

Contrôle continu

Épreuve(s)				pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nom du module (& du responsable)	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Texte/Image (L. Talairach)	Un commentaire de texte/image	Comm.	X		2h	1
2	Version (J.P. Daraux)	Une version littéraire	version	X		2h	1

Contrôle terminal

Épreuve(s)				pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve		Titre court			
1	Un commentaire de texte/image OU une version littéraire		CT	x	2h	N/A

SESSION 2

Contrôle continu ET terminal

Épreuve(s)				Titre court	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve					
1	Un commentaire de texte/image OU une version littéraire		S2	2h	N/A	

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 12

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANAXOP7T - Anglais Master : Niveaux A Semestre 7

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Amélie Dochy et Alice Margaritis-Chapelier

SESSION 1

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)		Titre court	pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve					
1	Compréhension orale	Oral	X		1h	1
2	Compréhension écrite	Ecrit	X		1h30	1

SESSION 2

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)		Titre court	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve			
1	Compréhension écrite et expression écrite	S2	1h	N/A

UE : ANAXOP8T - Anglais Master : Niveaux A Semestre 8

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Amélie Dochy et Jean-François Tuffier

SESSION 1

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)		Titre court	pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve					
1	Expression orale	Oral	X		10min	1
2	Expression écrite	Ecrit	X		1h30	1

SESSION 2

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)		Titre court	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve			
1	Expression écrite	Ecrit	1h	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 13

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANBXOP7T - Anglais Master : Niveaux B Semestre 7

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Marie Garnier et Linda Terrier

SESSION 1

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)		Titre court	pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve					
1	Présentation orale individuelle	PO	X		8 à 10min	N/A

SESSION 2

Contrôle continu

Épreuve(s)		Titre court	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve			
1	Présentation orale individuelle Dépôt obligatoire sur IRIS Examens.	PO S2	8 à 10 min	N/A

UE : ANBXOP8T - Anglais Master : Niveaux B Semestre 8

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Marie Garnier et Linda Terrier

SESSION 1

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)		Titre court	pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve					
1	Rendus des écrits du semestre	Écrits	X		N/A	N/A

SESSION 2

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)		Titre court	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve			
1	Rendu écrit Dépôt obligatoire sur IRIS-EXAMENS	S2	5 jours	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 14

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE : ANCX0P7T - Anglais Master : Niveaux C Semestre 7

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Danielle Cornot

SESSION 1

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Dossier de recherche	Dossier	X			N/A

SESSION 2

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)			Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court		
1	Dossier de recherche	Dossier S2		1
2	Epreuve de compréhension orale et de production écrite	Comp. orale	2h	1

UE : ANCX0P8T - Anglais Master : Niveaux C Semestre 8

RESPONSABLE(S) DE L'UE : Alice Margaritis-Chapelier

SESSION 1

Contrôle continu uniquement

Épreuve(s)			pendant les cours	pendant la session	Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court				
1	Épreuve Orale individuelle	Oral	X		15-30 min	N/A

SESSION 2

Contrôle continu-ET terminal

Épreuve(s)			Durée	Coeff.
	Nature et Intitulé de l'épreuve	Titre court		
1	Épreuve Orale individuelle Inscription via Examweb obligatoire	Oral S2	15-30 min	N/A

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 12/10/2023 - VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/10/2023 - PAGE 15

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables (consultez votre département pour en connaître la liste exacte à jour), la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.